

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u> 07 janvier 2026
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 15
Présents : 12
Absents : 3
Procurations : 2
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0
 <u>Délibération du Conseil Municipal</u> <u>D.C.M N° 1-3</u> <u>Objet : Aménagement du nouveau cabinet médical</u>

L'an deux mille vingt-six et le quinze janvier à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : Monsieur SANS Christian, Madame GÉRARD Sylvie, Monsieur RAMEAU Roger, Madame AIMONE-CAT Françoise, Monsieur LIVOTI Antoine, Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Madame GRANGE Martine, Monsieur ROQUEBERT Joël, Monsieur CELLIER Jérôme, Monsieur DESHONS Frédéric, Madame COURTOUX Cécile, Madame SANDY Liliane.

Absents excusés : Monsieur AMOUROUX Jean-Paul donne procuration à Monsieur SANS Christian, Monsieur EVIN Franck donne procuration à Madame GRANGE Martine.

Absente : Madame AGUILA Cyrielle

Madame COURTOUX Cécile a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 h 35

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du troisième cabinet médical sont terminés à la maison de santé communale. Il indique qu'un nouveau médecin : le docteur NOEMÍ HERRUZO ZÚÑIGA devrait l'occuper vers la fin de l'été.

Monsieur le Maire ajoute que la commune doit équiper ce cabinet avec du mobilier, du matériel informatique et des accessoires médicaux.

Monsieur le Maire a contacté le fournisseur de mobilier qui a équipé les autres cabinets de la maison de santé : BSM Techni Bureau de Saint Gaudens qui a fourni une étude et devis d'un montant de 2 248.12 euros HT. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et des représentés :

- D'équiper le nouveau cabinet médical avec le mobilier nécessaire.
- De valider la proposition de BSM Techni Bureau de Saint Gaudens qui a fourni une étude et devis d'un montant de 2 248.12 euros HT.
- D'inscrire la dépense sur le budget de la commune 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Boussens, le 20 janvier 2026

Le Maire,

Christian SANS



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>